



Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA GAZETTE DU TRI
Ensemble, trions mieux pour valoriser plus !

VOTRE NOUVEAU
SUPPLÉMENT DÉTACHABLE
EN PAGES CENTRALES



Centre de tri Anjou Tri Valor, une nouvelle ambition pour le recyclage !



Actualités

Le nouveau centre de tri au service de la valorisation



Dossier

Recyclage des emballages : des solutions pour une boucle plus vertueuse



Portrait

Marie-Thérèse Houssais, chef de cabine au centre de tri Anjou Tri Valor



Europe

Une stratégie européenne sur les matières plastiques



04 Actualités Un nouveau centre de tri pour optimiser le recyclage des emballages

D'une capacité de 30 000 T/an, le process ultra-performant du centre de tri Anjou Tri Valor permet de traiter jusqu'à 12,5 tonnes d'emballages par heure.



06 Dossier Emballages : des filières de recyclage vertueuses

Le tri des emballages recyclables par les citoyens assure leur transformation en nouveaux produits. C'est le principe de l'économie circulaire.



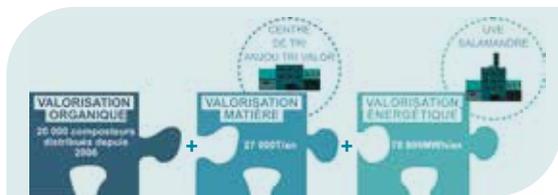
09 La Gazette du tri Que deviennent vos emballages métalliques ?

Découvrez la gazette du tri, votre nouveau supplément détachable dédié au tri sur le territoire du SIVERT de l'Anjou. Pour cette première édition, les emballages métalliques sont à l'honneur.



13 Focus Une complémentarité des filières et des installations

Le SIVERT a mis en place des filières afin de valoriser au maximum les déchets ménagers de son territoire.



14 Le point sur

Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre.



15 Portrait Marie-Thérèse Houssais, chef de cabine au centre de tri



L'équipe des agents de tri constitue un maillon essentiel de la chaîne du recyclage. Son rôle est de garantir la qualité du tri en séparant manuellement les emballages.

16 Europe L'Europe face au défi du recyclage des emballages plastique

L'Union européenne ambitionne de recycler 55% des emballages plastique à l'horizon 2030. Une mesure qui incite les États membres à tendre vers l'économie circulaire.

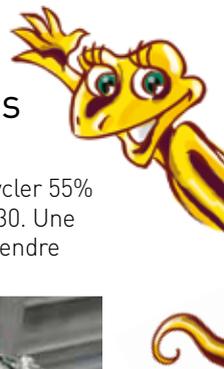


18 Eco-juniors Qui trie bien recycle malin !

Recycler, c'est transformer des objets que l'on jette à la poubelle pour en créer de nouveaux. Éco-juniors propose une expérience pour réaliser un papier recyclé ensemencé.

20 Votre service de collecte

L'édito de votre syndicat de collecte.





C'est avec grand plaisir que je vous adresse cette nouvelle version du journal Salamandre. Depuis notre dernière édition, le Président Emmanuel MACRON a été réélu pour un nouveau mandat à la tête de notre pays. Le soir même de sa réélection, le 24 avril, le Président annonçait parmi les grands chantiers de son quinquennat, celui de la transition écologique, dont la planification sera portée par le Premier ministre. Les résultats doivent être plus que jamais au rendez-vous, pour notre jeunesse tout particulièrement. À notre niveau, collectivités, entreprises, associations, citoyens du territoire du SIVERT, nous devons y prendre part. La transition écologique se fait avec et sur les territoires avant tout ! Nous devons sur ce plan accélérer au regard de l'urgence à agir. Nous avons depuis des années, démontré combien cette transition pouvait être d'abord une opportunité de développement territorial, d'émergence de projets et de créations d'emplois. C'est dans cet esprit qu'avec l'ensemble de mes collègues élus au SIVERT de l'Anjou, nous agissons en partenariat avec les services de l'État, les collectivités et les associations pour que sur notre territoire, la transition écologique accélère !

Fort de cette ambition et de son nouvel outil de traitement des déchets, le centre de tri des emballages ménagers Anjou Tri Valor, le SIVERT de l'Anjou a la volonté d'ouvrir davantage son journal sur la dimension pratique du tri. Vous découvrirez donc en pages centrales un supplément détachable dédié au tri des emballages sur notre territoire. Chaque numéro de la « **Gazette du tri** » sera consacré à une matière recyclée à partir de vos déchets. Pour cette première édition, les emballages métalliques sont à l'honneur : geste de tri, recyclage, astuces et initiatives locales vous seront divulgués pour mieux trier.

La thématique du tri est approfondie dans le **dossier** consacré aux filières de recyclage des emballages. Chaque année, en France, plus de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers (papier-carton, plastique, acier, aluminium et verre) sont jetés. Réussir à recycler toujours plus et mieux ces matériaux est donc un enjeu majeur. Le tri est un geste citoyen essentiel dans la réussite de notre objectif d'une valorisation maximale. En l'occurrence, les deux unités de traitement du SIVERT, le centre Anjou Tri Valor et l'UVE Salamandre, se complètent à merveille. Le premier pour valoriser les emballages (poubelle jaune) en matière recyclée, le second pour valoriser les déchets ménagers résiduels (poubelle noire) en électricité et en chaleur. Un focus vous est par ailleurs proposé sur la complémentarité des filières : recyclage, compostage et production d'énergie.

Le portrait de cette édition est consacré à Marie-Thérèse Houssais, chef de cabine au centre de tri Anjou Tri Valor. Son rôle est de garantir au quotidien la qualité du tri des déchets issus des collectes sélectives, en encadrant une équipe de plusieurs agents de tri.

Dans ce numéro, vous trouverez également toute **l'actualité du SIVERT** avec la concrétisation de deux projets structurants sur le territoire et portés par le SIVERT : le centre de tri d'environ 30 000 T/an de matières recyclables, et le projet ECOCIR avec, dès le printemps 2022, la récolte des premières tomates, issues de serres chauffées à partir de la chaleur fatale de l'UVE.

Je vous souhaite une excellente lecture et un très bel été.

Jean-Luc DAVY
Président du SIVERT de l'Anjou



L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

Actualités

UN NOUVEAU CENTRE DE TRI POUR OPTIMISER LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

La Société Publique Locale Anjou Tri Valor, composée du SIVERT de l'Anjou et d'Angers Loire Métropole, a fait le choix de confier la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri à la société Derichebourg. Après deux ans de travaux, la phase d'essais a débuté en octobre 2021 avec une montée en charge ces derniers mois, ponctuée de réglages et d'ajustements pour atteindre de hauts niveaux de performances. Le nouveau centre de tri devrait être réceptionné à l'automne.

D'une capacité de 30 000 T/an, son process ultra-performant permet de traiter jusqu'à 12,5 tonnes par heure. La chaîne est adaptée aux extensions de consignes de tri sur les emballages ménagers pour les 610 000 habitants de son périmètre : trieurs optiques pour différencier les types de plastiques à l'aide d'un laser, séparateurs balistiques pour répartir les matériaux en fonction de leur nature et séparateur magnétique pour les métaux.

Une cinquantaine de personnes ont été recrutées pour gérer et compléter les automates. Une équipe de vingt agents de tri est chargée de l'affinage manuel des déchets, circulant sur de nombreux tapis qui représentent autant de filières de recyclage. Elle travaille en 2/8 du lundi au vendredi. Les employés bénéficient d'un confort physique et acoustique, ce qui est une priorité pour la SPL Anjou Tri Valor.

Ce process permet d'obtenir en sortie 10 flux de matières recyclables différentes. Le centre de tri prépare les déchets recyclables avant leur acheminement vers les filières de recyclage où ils (re)deviendront des matières premières prêtes à l'emploi pour l'industrie. Au total, près de 80% du volume entrant est valorisé auprès des différents prestataires.

Il se situe en amont de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre de Lasse, afin de maîtriser l'ensemble de la filière environnementale de traitement et de valorisation des déchets.

UN SITE INDUSTRIEL OUVERT AU PUBLIC

Tout comme l'UVE Salamandre, le centre de tri est équipé d'un espace pédagogique qui permettra d'accueillir les scolaires (à partir du CE2) et le grand public dès début 2023. Le circuit de visite regroupera des dispositifs scénographiques afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux du tri, et des emballages en particulier. Trois espaces de visites seront accessibles : Réduire, trier et valoriser ses déchets, Entrer dans le process et Faire durer ses objets.

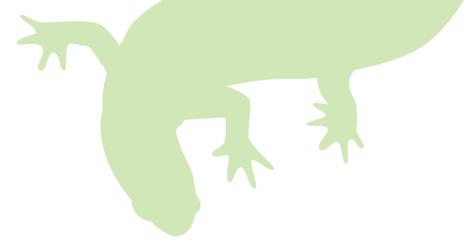
Une passerelle permettra de s'immerger au cœur de l'installation. Les visiteurs transiteront par la cabine où sont postés les agents en charge du tri manuel. Plus d'informations dans la Gazette du tri.



EN BREF : L'ADHÉSION DU SIVERT À AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT adhère à AMORCE, l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau. Le SIVERT s'investit depuis plusieurs années dans les activités de ce premier réseau national d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement dans la transition écologique. En 2022, Jean-Luc Davy, Président du SIVERT, a été élu Vice-Président délégué à la distribution d'électricité et de gaz en transition énergétique, ancrant davantage le SIVERT dans la réflexion pour la transition énergétique.





QUAND LES TOMATES POUSSENT GRÂCE À L'ÉNERGIE DES DÉCHETS !

Depuis fin 2021, un réseau de chaleur (via un hydro-condenseur) permet d'acheminer 3 500 MWh/ha/an de chaleur fatale, issue de la combustion des déchets de l'UVE Salamandre, jusqu'aux serres de tomates du Potager de Jade. Cette énergie était perdue jusqu'à ce jour. L'eau chaude produite circule dans des tuyaux disposés entre les rangs de tomates. L'installation comprend un bloc de serres en verre de 41 000 m² de près de sept mètres de haut, ainsi qu'un bâtiment de 3 000 m² réservé à la zone technique, au conditionnement et à l'expédition.

Les serres offrent plusieurs dispositifs destinés à **optimiser la production des tomates grappe tout en améliorant leurs impacts environnementaux**. L'hydroponie permet une culture hors-sol, où la terre est remplacée par un substrat neutre et inerte à 80 cm du sol. L'irrigation se fait via un système de goutte à goutte, pour une utilisation mesurée et optimale de l'eau. Un bassin de 90 000 m³ permet de stocker les eaux de forage en période hivernale, et de récupérer les eaux pluviales tout au long de l'année pour alimenter les cultures.

Pour cette année de lancement, les serristes estiment une production de 2 500 tonnes de tomates sur 4,1 hectares. Leur ambition est de tripler la production, en ouvrant dès 2024 une deuxième serre de 3 hectares, puis éventuellement une troisième de 3,7 hectares en fonction de la disponibilité en eau.



45 contrats à durée déterminée ont déjà été créés pour la mise en service des serres, l'installation des plants, ainsi que la première récolte. Les serristes prévoient la création de 15 postes à durée indéterminée dès septembre. À terme, l'activité permettra de créer une centaine d'emplois (10 à 15 à l'hectare). Un modèle d'économie circulaire qui profite à toute l'économie locale.

STATION GNV, LE DÉVELOPPEMENT LOCAL D'UNE ÉNERGIE ALTERNATIVE



Les arrêts techniques annuels de l'UVE Salamandre ne permettent pas d'alimenter les serres en chaleur toute l'année. La solution retenue a été d'installer une chaufferie gaz, en raccordant la ZAC Salamandre au réseau de gaz, grâce au partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml). Ce raccordement a rendu possible la création d'une station GNV/BioGNV, mise en service d'ici fin 2022. Jeudi 28 avril a eu lieu la « pose du premier tuyau », qui a donné le coup d'envoi symbolique des travaux, en présence de Jean-Luc Davy – Président du SIVERT de l'Anjou et du Siéml, de Philippe Chalopin – Président de Bvér et de Baugeois Vallée, des coopératives d'agriculteurs du Baugeois et du Noyantais, et de nombreux officiels dont Mme Plaza, Sous-préfète de Saumur.

La station est située à proximité de la RD766 (rond-point de Lasse). Cet

emplacement stratégique à proximité immédiate des grands axes routiers vise à faciliter le ravitaillement des véhicules de transports de marchandises, de particuliers, de salariés, de travaux publics ainsi que des véhicules dédiés à la collecte des déchets. Depuis janvier 2021, des camions fonctionnant au GNV acheminent déjà les ordures ménagères vers l'UVE Salamandre dans le cadre de l'appel d'offre de transport : cela permettra d'étendre la flotte de véhicules.

La station est prévue pour ravitailler l'équivalent de 25 pleins de poids lourds par jour. Ouverte 7j/7 et 24h/24, elle comprendra 2 bornes de distribution. Le coût est estimé à 1,2 millions d'euros, porté par Baugeois Vallée Énergies Renouvelables (Bvér), le Siéml, le SIVERT et Incub'ethic. À terme, la station sera connectée à deux unités de méthanisation gérées par des agriculteurs du Noyantais et du Baugeois. Cette station vient compléter le réseau d'une vingtaine d'unités déployées sur le territoire de la Région Pays de la Loire, afin de sécuriser les transports et d'apporter une réponse aux problématiques énergétiques actuelles.

PORTES OUVERTES ECOCIR

Venez découvrir le projet ECOCIR, un projet unique de transition énergétique en milieu rural

Samedi 24 septembre, dès 11h

Visitez les serres du Potager de Jade et les installations du réseau de chaleur. Ouverture au public avec visite guidée, stands...

Uniquement sur inscription.

Plus d'informations au 02 41 82 58 23 ou www.sivert.fr (rubrique : inscription portes ouvertes ECOCIR)

ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées :

- samedi 15 octobre, de 10h à 12h
- samedi 19 novembre, de 14h30 à 16h30

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24,

via www.sivert.fr ou audrey.piron@sivert.fr

Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année, du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Emballages : des filières de recyclage vertueuses

Face à la diminution des ressources naturelles, le recyclage des déchets est un défi de société économique, social et environnemental. Le tri des emballages recyclables par les citoyens assure leur transformation en nouveaux produits. Sur le territoire du SIVERT de l'Anjou, près de 40% des déchets ménagers sont constitués de matières premières, soit 100 kg/hab recyclés chaque année. Recycler plus et mieux, tout en maîtrisant les coûts, telle est l'ambition du SIVERT avec le nouveau centre de tri Anjou Tri Valor. Près de 30 000 tonnes de déchets recyclables y sont triés chaque année afin d'être vendus aux filières de recyclage. Aujourd'hui, l'industrie du recyclage développe des solutions toujours plus innovantes, et continue à gagner en performances. Les entreprises réfléchissent à des produits et des emballages durables dans le temps. C'est le principe de l'économie circulaire dont les objectifs sont de consommer, produire, recycler et réutiliser.

Nos emballages ont de la ressource

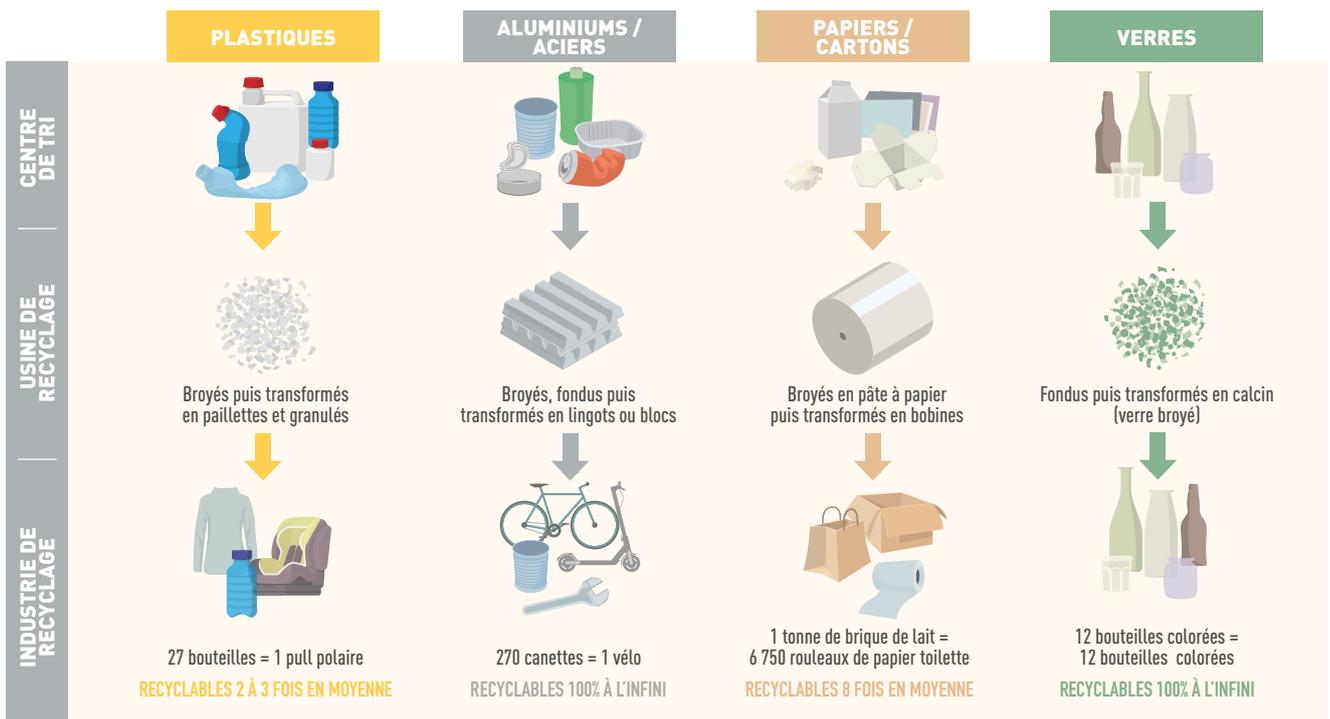
Un emballage est dit recyclable s'il peut intégrer, dès aujourd'hui, une filière de recyclage. Il pourra alors être transformé en une nouvelle matière, dite « matière première secondaire », qui servira à créer de nouveaux emballages ou objets recyclés.

LES ORIGINES DES EMBALLAGES

Les emballages sont fabriqués à partir de ressources naturelles : le sable pour le verre, la bauxite et le minerai de fer pour l'aluminium et l'acier, le bois pour le carton et le papier, ou encore le pétrole pour le plastique. Ces éléments sont extraits de la Terre, puis ils sont transformés et traités.

La récupération par le tri de ces matières, issues de nos déchets, permet d'éviter le gaspillage des ressources naturelles. Ainsi, en recyclant 1 tonne de plastique, on économise 800 kg de pétrole brut. Cela limite également les pollutions produites par l'extraction des ressources naturelles, notamment les gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Enfin, l'extraction des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée par le recyclage. La fabrication de papier recyclé consomme par exemple 3 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie que celle du papier neuf.



QUELQUES EXEMPLES DE TRANSFORMATIONS DES MATIÈRES

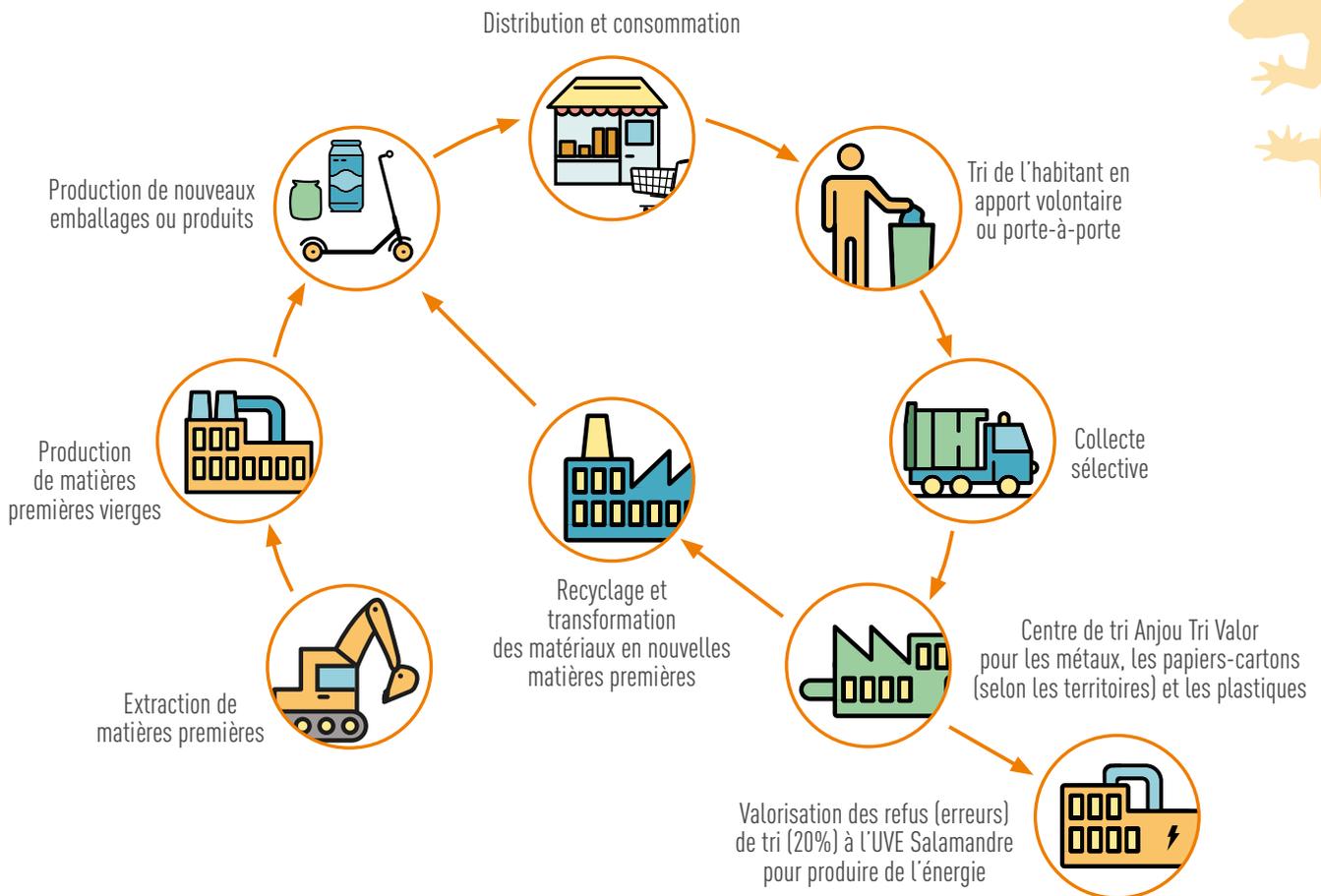


UNE SECONDE VIE POUR LES EMBALLAGES

Selon le type de déchets, le recyclage ne sera pas le même. Il peut être défini en fonction du niveau de dégradation de la matière. L'enjeu est de conserver le plus longtemps possible les qualités intrinsèques des matières et leurs caractéristiques « nobles », pour maximiser le nombre de cycles. Un emballage peut être recyclé pour fabriquer le même objet : on parle alors de boucle produit, comme pour le verre par exemple. Il peut également être transformé en un objet totalement différent, issu d'un autre secteur industriel : on parle alors de boucle matière, comme pour la bouteille de PET (polyéthylène téréphtalate), recyclable en fibre polaire pour de nouveaux vêtements.

Le cercle vertueux des filières de recyclage

La filière de recyclage des emballages est une chaîne qui mobilise, à chaque étape, différents acteurs. De l'achat du produit jusqu'à sa réutilisation, chacun peut agir à son échelle pour un cycle du recyclage toujours plus efficace !



LE CYCLE DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

VOTRE TRI, UN GESTE ÉCO-CITOYEN ESSENTIEL

En triant les emballages recyclables (secs et vides dans le bac, sac ou conteneur jaune selon les secteurs), vous permettez le processus de recyclage : votre geste de tri constitue le premier tri (ou pré-tri) essentiel pour développer les filières de valorisation. Il est essentiel de respecter les consignes de tri, pour que les matières puissent être ensuite valorisées dans les filières de recyclage, mais aussi pour garantir la sécurité des hommes et des femmes qui travaillent au centre de tri, comme de ses équipements. Afin de lever les doutes et de développer le recyclage, l'extension des consignes de tri va être étendue à tout le territoire du SIVERT* : tous les emballages plastiques (films, sacs, pots et barquettes), iront dans le contenant jaune de tri. En moyenne, cette extension

des consignes de tri permet de récolter 4 kg d'emballages supplémentaires par habitant (2 kg d'emballages en métal, papier-carton, bouteille et flacon plastique + 2 kg pour les nouveaux emballages plastiques).

* A compter du 1^{er} janvier 2023, pour le SMIPE Val Touraine Anjou



POUR VOUS AIDER, LE LOGO TRIMAN ET L'INFO-TRI PRÉSENTS SUR TOUS VOS EMBALLAGES

LE CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR, UN OUTIL PERFORMANT

À la suite de la collecte, les emballages prétriés dans votre bac, sac ou conteneur jaune (selon les collectivités) sont envoyés au centre de tri Anjou Tri Valor (sauf verre), où différentes opérations mécanisées vont faire émerger les fractions valorisables des déchets. En la matière, l'innovation est de mise afin de séparer les matières le plus efficacement possible. Trieurs optiques, séparateurs balistiques et magnétiques, puis tri manuel par les agents garantissent une séparation efficace des matières. Enfin, les emballages sont compressés par matières en gros cubes, appelés « balles », pour être acheminés vers les filières de valorisation. Les emballages en verre quant à eux transitent, après la collecte, par une plateforme de stockage, avant d'être acheminés dans un centre

de traitement. Votre geste de tri initial est donc essentiel pour garantir la sécurité de tous mais aussi la pérennité du matériel.

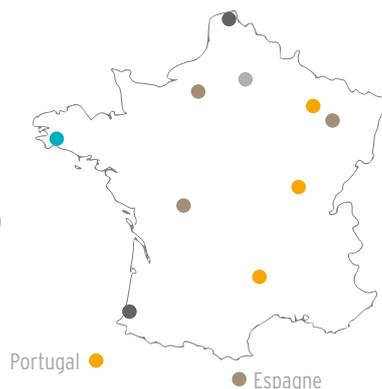
LES USINES DE RECYCLAGE, ÉTAPES CLÉS DE LA VALORISATION

Les emballages sont pris en charge par les conditionneurs et les recycleurs, qui les achètent au centre de traitement. Le conditionnement consiste à préparer les emballages avant qu'ils soient recyclés. Les matières sont lavées et découpées, puis elles sont intégrées dans la chaîne de transformation spécifique. Chez les recycleurs, les matières subissent plusieurs étapes de transformation mécanique pour redevenir une matière première d'une qualité équivalente à la matière vierge. Pour le plastique, un recyclage chimique permet de mieux séparer les composants.

LA GRANDE MAJORITÉ DES EMBALLAGES DU CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR EST RECYCLÉE EN FRANCE

La France a privilégié des installations de recyclage de proximité sur son territoire et chez ses voisins européens. En 2020, 83,6% des emballages mis sur le marché en France métropolitaine puis recyclés l'ont été en France, 15,5% dans des pays européens voisins et moins de 1% ailleurs dans le monde. L'objectif, national et européen, est d'accroître la part de produits recyclés sur notre territoire, notamment en réindustrialisant certaines filières. Sur le territoire du SIVERT, les filières de recyclage sont principalement françaises.

- Aluminium > Affimet à Compiègne (60)
- Acier > Arcelor Mittal à Dunkerque (59), Paprec à Boucau (64)
- Plastiques colorés > Atelier Fouestanais (29)
- Autres emballages plastiques > Valorplast à Verdun (55), Sainte-Marie-La-Blanche (21), Mende (48), Port de Mios (Portugal)
- Fibreux (cartonnettes, papiers, cartons) > Norsfit Kappa à Saillat-sur-Vienne (87), Norsk à Golbey (88), Essity à Hondouville (76), Suez à La Roca del Valles (Espagne)



APRÈS LE CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR, OÙ VONT LES MATÉRIAUX ?

L'INDUSTRIE DE RECYCLAGE, UN MAILLON ESSENTIEL

Les matières issues du recyclage sont contrôlées pour s'assurer de leurs qualités. Elles ont une valeur économique. Plus elles sont proches de leurs équivalents vierges, plus les filières de recyclage sont viables. Les matières recyclées sont ensuite rachetées par des entreprises pour être introduites dans leur processus de production. Elles sont alors utilisées pour la fabrication de nouveaux objets de consommation qui seront achetés, utilisés par le consommateur, et peut-être à nouveau triés et recyclés.

INITIER LA BOUCLE GRÂCE À L'ÉCO-CONCEPTION

Maintenir les matériaux dans le cycle d'approvisionnement aussi longtemps que possible est un élément clé de l'économie circulaire. L'éco-conception, qui a pour but d'intégrer les principes du développement durable dès la conception d'un produit, devient aujourd'hui une démarche essentielle pour le packaging des emballages.

Les entreprises sont ainsi incitées financièrement à éco-concevoir leurs emballages ménagers, via la tarification de Citéo, l'éco-organisme en charge de la filière. Les contributions financières sont modulées selon les critères d'éco-conception : par exemple accorder un bonus à un emballage léger et facilement recyclable, et parallèlement un

malus à un emballage superflu, perturbateur du recyclage.

L'utilisation d'emballages multi-matériaux, comme les barquettes en polystyrène présentant plusieurs couches de plastiques différentes, était jusqu'à présent très fréquente. Mais les différentes couches ne sont pas séparables en centre de tri, et rendent ainsi très complexe leur recyclage.

L'éco-conception consiste alors à réduire le nombre de composants des emballages, leur taille ou leur volume, ou encore à y introduire de la matière déjà recyclée (carton, plastique...). Aujourd'hui, une bouteille d'eau en plastique contient en moyenne 25 % de plastique recyclé.

LA GAZETTE DU TRI

Ensemble, trions mieux pour valoriser plus !



N°1 : Juillet 2022

Publication du SIVERT de l'Anjou, à destination des habitants du territoire qui s'engagent pour mieux trier.



VOTRE GESTE DE TRI COMPTE !



Découvrez la Gazette du tri, votre nouveau supplément détachable dédié au tri des emballages sur le territoire du SIVERT de l'Anjou, créé à l'occasion de la mise en service du centre de tri Anjou Tri Valor. Chaque numéro de cette gazette sera consacré à une matière traitée sur le site de votre nouveau centre de tri, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Conseils, astuces, initiatives locales pour mieux trier :

pour cette première édition, les emballages métalliques sont à

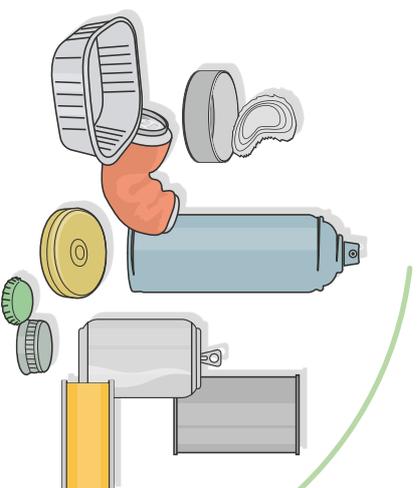
EN PRATIQUE : le tri des emballages métalliques

Boîtes de conserves, canettes, aérosols, capsules de bouteilles, barquettes, dosettes de café, opercules et couvercles : les emballages métalliques sont constitués d'acier et d'aluminium. Ils représentent 7% en poids des emballages ménagers en France, soit 365 000 tonnes. Leur point fort : ils se recyclent à l'infini ! Un tri de qualité à la maison permet donc à ces emballages d'avoir une seconde vie, en les recyclant en de nouveaux objets.

À l'heure actuelle, seulement la moitié de l'acier et de l'aluminium recyclés

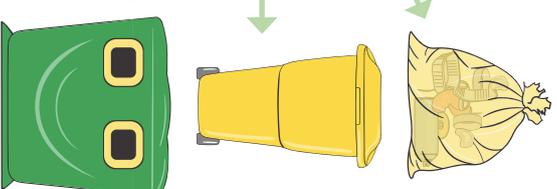
proviennent du tri des emballages des Français. Les petits emballages (capsules, dosettes de café, opercules, etc.) sont captés dans votre nouveau centre de tri Anjou Tri Valor à Saint-Barthélemy-d'Anjou, qui est équipé des dernières innovations pour les recueillir. On y intercepte en moyenne 50% d'aluminium et 10% d'acier supplémentaires que dans des centres de tri non équipés*. 95% des métaux sont ainsi captés dans votre centre de tri !

* Source : Citéo



SEULS LES EMBALLAGES VONT DANS LA POUCELLE JAUNE* !

Pour la qualité du tri, la préservation du matériel et surtout la sécurité du personnel en charge du tri manuel, votre geste de tri est essentiel. En cas de doute, préférez

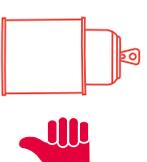


Sur le territoire du SIVERT, trois modes de collecte existent :

LES BONS réflexes

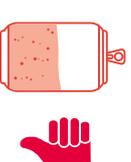
• PAS D'EMBALLAGES IMBRIQUÉS

Séparez les emballages pour qu'ils soient plus faciles à trier au centre de tri.



• PAS D'EMBALLAGES REMPLIS

Videz vos emballages pour éviter les risques d'explosion ou d'enclassement des machines de tri.



DÉCHÈTERIE

- VOTRE DÉCHET MÉTALLIQUE N'EST PAS UN EMBALLAGE, OU IL CONTIENT UN PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE ? Emmenez-le en déchèterie.



LE MOT DU TRI

Un doute pour trier votre déchet métallique ?

Observez attentivement votre emballage. Si vous voyez l'un de ces trois logos, vous pouvez le trier dans votre bac, sac ou colonne jaune.

VOTRE TRI : LE GESTE ÉCO-CITOYEN À LA BASE DU RECYCLAGE

LES COULISSES du tri des emballages métalliques

Le recyclage de vos emballages métalliques passe par plusieurs étapes, dont vous êtes, par votre geste de tri, les premiers maillons. Découvrez l'ensemble de la filière de recyclage des métaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

575 BOÎTES DE CONSERVES = 1 CHARIOT DE SUPERMARCHÉ = 1 TROTINETTE

114 CANETTES EN ALUMINIUM = 1 TROTINETTE

1 TRI

Les habitants d'Anjou Bleu Communauté, Baugeois Vallée, Saumur Val de Loire, SMIPE Val Touraine Anjou et 3RD'Anjou trient leurs emballages métalliques en bac, sac ou colonne jaune.

7 DISTRIBUTION ET ACHAT DU CONSOMMATEUR

Les nouveaux produits en métal recyclé sont mis sur le marché.

6 FABRICATION DE NOUVEAUX OBJETS

Acier et aluminium sont vendus aux industriels des secteurs automobile, aéronautique, mobilier urbain, mécanique, ou envoyés dans des usines de fabrication d'objets recyclés.

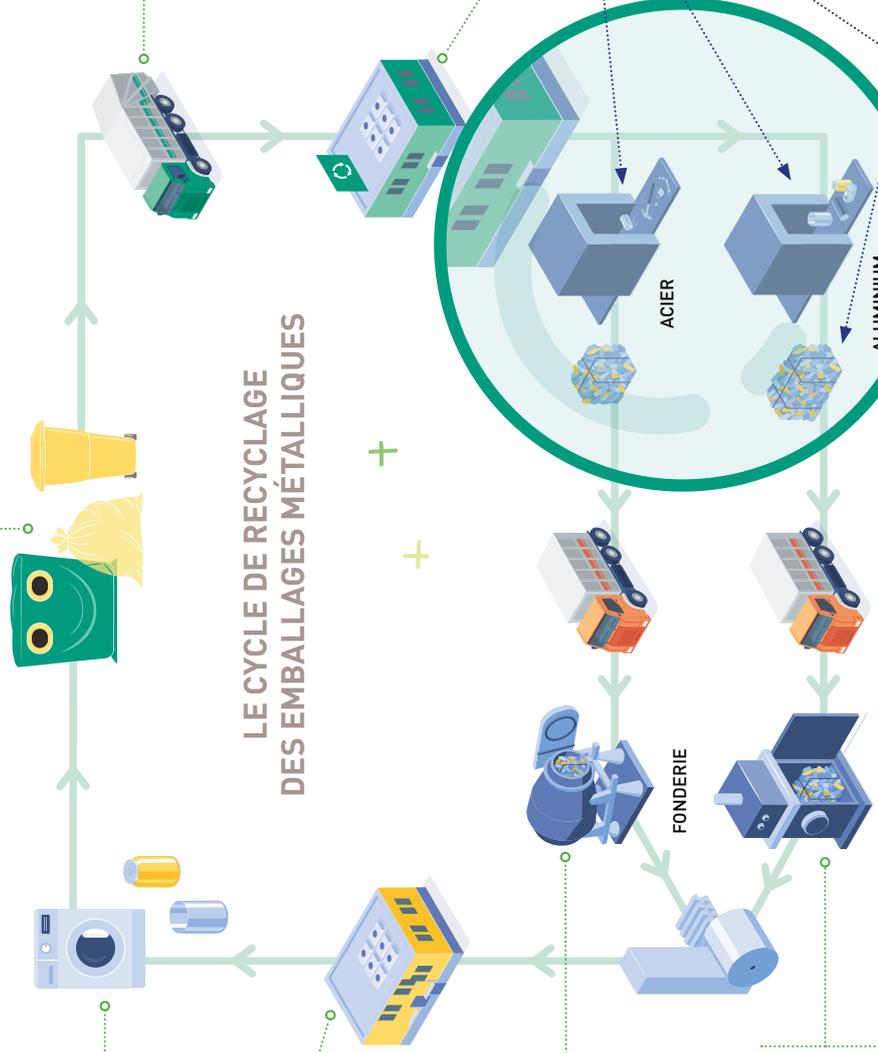
5 FONDERIE

Les aciers sont transportés à Arcelor Mittal à Dunkerque (59) ou à Paprec à Boucau (64) pour être fondus dans des hauts fourneaux, puis mis en forme de bobines.

4 CENTRE D'AFFINAGE

Les petits emballages en aluminium sont transportés à Affimet à Compiègne (60) pour être pyrolysés (séparation des verres, laques

LE CYCLE DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



2 COLLECTE

La structure adhérente au SIVERT en charge de la collecte transporte vos déchets vers le centre de tri Anjou Tri Valor.

3 CENTRE DE TRI ANJOU TRIVALOR

Les déchets sont déposés au centre de tri à Saint-Bartélémy-d'Anjou. Une chaîne équipée de plusieurs machines permet de séparer les différentes matières :

- Overband magnétique : un aimant attire les aciers et les sépare des autres déchets
- Courant de Foucault : les aluminiums sont magnétisés, puis passent au-dessus d'un aimant qui les éjecte pour les mettre de côté
- Stockage avant transport : les aciers sont compactés en paquets et les aluminiums en balles

LE MUSÉE des erreurs

Le mot des professionnels : " Nous sommes régulièrement confrontés à des arrêts de chaîne, à cause d'objets métalliques déposés dans les contenants de tri alors qu'ils devraient aller en déchèterie ou en magasins spécialisés : casseroles, poussettes, bouteilles de gaz, etc. Ce matin nous avons dû arrêter la chaîne 25 minutes car un objet métallique de la taille d'une enclume était coincé dans la presse à paquet. Un appareil électrique contenant 4 à 5 batteries a aussi été retrouvé en feu sur un tapis roulant. Heureusement un agent qui était à proximité, a pu retirer l'objet de la chaîne, et le sortir du centre de tri pour qu'il refroidisse, isolé dans un caisson rempli d'eau. Ce genre d'erreurs de tri met en danger la sécurité des agents."

Etienne, Directeur
centre de tri Anjou Tri Valor

**VOTRE GESTE
DE TRI EST
ESSENTIEL !**

Avec
110 tonnes

**d'emballages traités par jour,
un arrêt sur la chaîne provoque
des accumulations de déchets,
un coût financier non
négligeable, et des risques
pour les agents
de tri.**

Pour poser votre question,
envoyer votre message
à **contact@sivert.fr**

LES PROFESSIONNELS RÉPONDENT à vos questions



Françoise, habitante de Baugé

Faut-il enlever le bouchon plastique de ma bouteille de sirop ou de mon déodorant avant de le jeter ?

Marie-Thérèse, chef de cabine au centre de tri

Plus les matières sont séparées, plus elles seront valorisées : merci d'enlever les bouchons plastiques des emballages métalliques, cela facilitera notre travail de tri : la vitesse des tapis roulants est trop rapide pour que nous puissions effectuer cette manipulation à la main.

VOS ÉVÈNEMENTS autour du tri



- **20 ET 21 AOÛT 2022**
COMICE AGRICOLE DE BAUGÉ-EN-ANJOU, À PONTIGNÉ
Stand sur le tri des déchets proposé par le service déchets de Baugeois Vallée.
- **3 ET 4 SEPTEMBRE 2022**
COMICE AGRICOLE D'AUVERSE
Stand sur le tri des déchets proposé par le service déchets de Baugeois Vallée.
- **1^{ER} OCTOBRE 2022**
FÊTE DE LA RÉCUP' A VILLEBERNIER
Renseignements :
Saumur Agglopropreté,
02 41 50 44 67
- **DÉBUT 2023**
CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR A SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
Sur inscription uniquement.
Semaines paires les jeudi et vendredi - semaines impaires les lundi, mardi et mercredi.
Réservations :
audrey.piron@sivert.fr - 02 41 82 58 24



Votre calendrier de collecte est à retrouver en lien sur le site du SIVERT : tapez le nom de votre commune et accédez à vos informations en un clic.
<http://www.sivert.fr/en-direct-dans-vos-communes>



LES P'TITS BOUCHONS 49 : recycler en faveur du handicap

UNE
INITIATIVE
CITOYENNE

Fondée en 2016 et rassemblant 14 bénévoles sur le Maine-et-Loire, l'association Les P'tits Bouchons 49 a pour objectif d'aider les personnes en situation de handicap par le biais de récolte de bouchons plastiques, mais aussi métalliques, avec les couvercles en métal, cannettes de boissons, capsules, muselets de bouteilles, etc. L'association revend ensuite ses stocks à des entreprises locales de recyclage des métaux (à Cholet, Segré, et Montreuil-Bellay) et utilise les fonds pour financer les projets sélectionnés.

N'hésitez pas à déposer vos bouchons métalliques et plastiques dans les points de collecte de l'association Les P'tits Bouchons, et offrez une seconde vie utile et solidaire à vos petits emballages métalliques.

Contact et informations sur les points de collecte :

06 07 38 18 22
06 87 83 27 43
facebook.com/lespitsbouchons49



Collecte dans plusieurs points fixes du département et à l'occasion de manifestations



Tri des bouchons au dépôt



Financement de projets pour les personnes en situation de handicap : aménagement d'habitations ou de véhicules, aide pour l'achat de matériel adapté ou d'accessoires pour les déplacements, moyens de transport pour l'accès aux loisirs, ou encore logiciel spécifique adapté au handicap pour un ordinateur d'étudiant.

LA VALEUR DU TRI

BRAVO : en triant vos emballages métalliques, vous économisez des matières premières, nécessaires à la fabrication de l'acier et de l'aluminium (minerai de fer et bauxite), mais aussi de l'énergie !

VALORISATION maximale

En 2020, les habitants du SIVERT ont trié :

740T D'ACIER
60T D'ALUMINIUM

Cela représente une économie de :



240T DE BAUXITE



1100T DE MINERAI DE FER



Un doute, une question ? Rendez-vous sur le site : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri pour savoir dans quelle poubelle mettre votre déchet.





Une complémentarité des filières et des installations

Focus

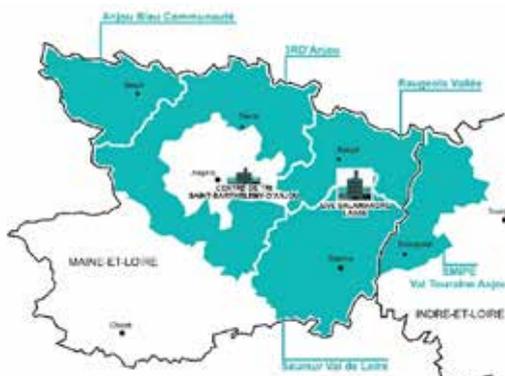
Depuis 2005, l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre valorise les ordures ménagères résiduelles en énergie sur le territoire du SIVERT. L'Unité est le dernier maillon de la filière globale des déchets ménagers du territoire. Elle n'est pas l'unique réponse à la question de leur élimination. Le parcours des déchets est très sélectif : la filière est subdivisée en systèmes et outils de traitement pour valoriser au mieux chaque type de déchets.

LES MAILLONS DE LA FILIÈRE GLOBALE DES DÉCHETS

En France, à la fin des années 80, la notion de « valorisation » s'est substituée à celle « d'élimination » dans la recherche de solutions aux problèmes posés par la collecte et le traitement des déchets. La loi du 13 juillet 1992 instaure un dispositif cohérent pour assurer leur valorisation après collecte sélective, dans plusieurs filières. L'enjeu est de n'avoir à stocker que les déchets ultimes, à l'époque dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). C'est dans ces conditions qu'est né le schéma global du SIVERT en vigueur aujourd'hui. Trois filières de valorisation, portées par deux équipements efficaces, fonctionnent de façon complémentaire et équilibrée.



UN TERRITOIRE AU SERVICE DE LA VALORISATION MAXIMALE DES DÉCHETS



Le SIVERT et ses cinq structures adhérentes ayant la compétence collecte et tri, travaillent en partenariat. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au syndicat de mettre en place un dispositif complet visant une valorisation maximale, tout en intégrant une démarche de sensibilisation des habitants à la réduction des déchets. Le SIVERT s'engage depuis 2005 pour la valorisation organique en distribuant des composteurs sur son territoire, en partenariat avec ses adhérents. Le territoire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2022 et ouvre de nouvelles perspectives. Il compte désormais 141 communes, soit 310 000 habitants. Pour plus de cohérence avec ce nouveau périmètre, le syndicat se nomme désormais « SIVERT de l'Anjou ». En 2022, le nouveau centre de tri vient conforter l'ambition du territoire en la matière afin de maîtriser l'ensemble de la filière de traitement des déchets sur son territoire (valorisation matière et énergétique).

À L'UVE, UNE NÉGOCIATION CONTRACTUELLE TOURNÉE VERS LA COMPLÉMENTARITÉ DES FILIÈRES

Le SIVERT n'a pas d'obligation d'apport minimal de déchets. Par conséquent, l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique des déchets) ne va pas à l'encontre de la diminution des déchets, du tri ou encore du compostage. L'Unité intervient en fin de filière, après la valorisation matière. Comme le coût de traitement est proportionnel aux tonnages entrants, mieux les habitants du SIVERT trient, plus ils diminuent la quantité des déchets produits et plus la facture globale de traitement diminuera.

En 2022, le coût de traitement s'élève à 65,96€ HT/T pour un prix moyen en France de près de 100 €/T, **une économie estimée à plus de 2M d'€ par an pour les collectivités du SIVERT** et ce grâce à la production d'électricité, la récupération des ferreux et non ferreux, et les subventions européennes. L'objectif de valorisation maximale (matière + électricité) permet de maîtriser les coûts de traitement !

Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT (www.sivert.fr) à J+1 [exception faite du week-end].

> Le Système AMESA - in situ Mesures de dioxines en semi continu : des rejets 60 fois inférieurs au seuil autorisé

Dioxines – émissions en sortie de cheminée

Périodes	Suivi en phase d'exploitation		
	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 24/08/2021 au 21/09/2021			0,0006 ng I-Teq / Nm ³
du 21/09/2021 au 19/10/2021			0,0046 ng I-Teq / Nm ³
du 19/10/2021 au 16/11/2021	0,1 ng I-Teq / Nm ³	0,08 ng I-Teq / Nm ³	0,0008 ng I-Teq / Nm ³
du 16/11/2021 au 14/12/2021			0,0006 ng I-Teq / Nm ³
Du 14/12/2021 au 11/01/2022			0,0003 ng I-Teq / Nm ³
du 11/01/2022 au 08/02/2022			0,0004 ng I-Teq / Nm ³

Unité de mesure utilisée : le nanogramme, 10⁻⁹ g par Normaux M³.

CONCLUSION :

- Sur l'année 2021, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **60 fois inférieure** à la norme européenne.

Source SIVERT



> L'analyse des retombées atmosphériques : 8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'U.V.E.

Retombées dioxines et métaux lourds - air

CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P101 à P103 (du 16 juillet 2021 au 14 janvier 2022) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH

> Les lichens, des biocapteurs vivants analysés à 10 km du site : aucune traçabilité

Dioxines et métaux lourds – lichen

Phase de suivi : Année 2021

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)	
		Plomb	Cadmium
Grangeardière	1,4	1,4	0,05
Briantaisière	2,3	2,1	0,14
Bois Martin	2,2	2	0,09
Brégellerie	1,8	1,8	0,19

Dioxines et furanes

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg

* lq = limite de quantification

CONCLUSIONS :

« En 2021, aucune significativité n'est signalée et celle de L2-Bois Martin en 2020 n'est pas reconduite. La valeur la plus « élevée » de ces bruits de fond est située sur L4-Briantaisière avec 2,3 ng/kg TEQ OMS 1998 soit 11,5% du seuil d'alerte ce qui ne demande bien entendu pas de recommandation. » Source Air lichens

> Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact

Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation	
1	3	> 5	
	État des lieux En pg I-TEQ/g de matière grasse ¹		
	OMS 1998 ³	OMS 2005 ³	
La Rigoletterie	0,41	0,35	/ ²
La Verne	0,42	0,37	0,25
L'Homme-laie	0,34	0,30	0,22
Le Cormier	0,45	0,39	0,23
Le Theil	-	-	0,23

¹ Unité de mesure utilisée : le picogramme, 10⁻¹² pour un gramme de matière grasse

² Dispositif modifié suite à l'arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation du Theil, choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

³ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.

CONCLUSIONS :

« Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait. »

Source INERIS



Marie-Thérèse Houssais, chef de cabine au centre de tri Anjou Tri Valor

Depuis le 2 novembre 2021, le centre de tri Anjou Tri Valor, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, réceptionne le contenu des poubelles/sacs/colonnes jaunes des habitants de l'ensemble du territoire du SIVERT. À l'issue de la chaîne mécanisée, une équipe de trieurs extrait à la main les matières qui n'ont pas encore été séparées, sur plusieurs tapis roulants. Ils sont répartis en deux équipes, travaillant en 2x8, et supervisées par deux chefs de cabine. Rencontre avec Marie-Thérèse Houssais, référente de l'équipe du matin.



Quel est votre parcours, en quelques mots ?

M-T.H. Cela fait 10 ans que je travaille dans des centres de tri. À la recherche d'un emploi, j'ai rencontré des animateurs de prévention chargés de sensibiliser les usagers aux consignes de tri. Cela m'a plu, et après avoir été intérimaire sur un centre de tri en Ille-et-Vilaine, j'ai été embauchée comme chef de cabine. Quand on m'a proposé une mutation pour être chef de cabine à Anjou Tri Valor, j'ai accepté.

Quelles sont vos missions au centre de tri Anjou Tri Valor ?

M-T.H. Je suis coordinatrice de l'équipe de trieurs du matin : je les forme à comprendre et à respecter les consignes de tri, et je gère les aspects liés au planning et à la sécurité. Je suis aussi la garante de la qualité du tri : je contrôle visuellement la qualité du tri manuel pour chaque matière, plusieurs fois par jour. Je pilote enfin les lignes de tri avec des outils de Gestion et de Production Assistée par Ordinateur (GPAO) : surveillance des points stratégiques par vidéo et en lien avec le rondier, les chefs d'équipes et les techniciens, réglage des vitesses, contrôle des points de vigilance. Le poste de chef de cabine est un rôle primordial pour la bonne marche de l'équipe.

Qu'est-ce qui vous motive dans vos missions ?

M-T.H. J'aime tout ce qui touche à l'environnement, et c'est plus fort que moi, je ramasse et je trie tous les déchets que je trouve, même en vacances à la plage ! C'est un poste à responsabilité, où il faut savoir prendre des initiatives. Il faut de la rigueur, de la patience, de l'acceptation et du charisme pour donner envie et motiver les collègues à bien trier. Je suis fière de leur transmettre ces valeurs.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux particuliers quand ils remplissent leur poubelle, conteneur ou sac jaune ?

M-T.H. Nous retrouvons beaucoup d'objets indésirables, qui ont été jetés par erreur dans le contenant jaune : batteries, pierres, restes d'animaux morts, roues de voitures, couches de personnes âgées, masques, bidons d'huile de vidange, planches de bois... Tous les jours nous devons arrêter la chaîne de tri pour y retirer les éléments qui se bloquent, qui souillent les machines, et qui peuvent être dangereux pour les trieurs (couteaux, seringues). Nous devons parfois remettre la chaîne en route le samedi pour rattraper ces heures d'arrêt.

Mon message aux usagers : c'est vraiment important de respecter les consignes de tri, en ne mettant dans les contenant jaune que des emballages.

NOTE DE LA RÉDACTION :

Bien trier ses emballages, c'est bon pour l'environnement. Mais c'est aussi assurer la sécurité et l'hygiène pour les trieurs. Pensez à eux lors de votre geste de tri !

Emballages plastiques : l'Europe face à ses ambitions

L'Union européenne veut promouvoir une économie circulaire produisant moins de déchets plastique tout en les recyclant mieux. En 2020, 10,2 millions de tonnes de plastique ont été collectées en Europe. Compte tenu des exportations et des pertes, le volume de plastique recyclé incorporé dans de nouveaux produits s'est établi à 5,5 millions de tonnes. La politique européenne vise particulièrement les emballages plastique dont le recyclage s'effectue la plupart du temps hors de ses frontières. L'Union européenne appelle à les recycler davantage. Généralisation du tri, adoption de lois contraignantes, progrès des techniques de valorisation..., les défis sont nombreux d'autant plus qu'elle ambitionne d'en recycler 55 % à l'horizon 2030. Une mesure qui incite les États membres à tendre de plus en plus vers l'économie circulaire. Une opportunité économique également, car cela nécessite un renforcement de ses capacités industrielles sur son sol, sans lequel l'Europe n'atteindra pas son objectif.

La stratégie européenne sur les matières plastiques

En 2018, dans le cadre de sa nouvelle stratégie sur les matières plastiques, l'Union européenne a fixé de nouveaux seuils de recyclage pour les emballages plastique : 50% à l'horizon 2025 et 55% d'ici 2030.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Le taux de recyclage des emballages plastique dans l'Union européenne reste bien inférieur aux autres matériaux. En 2019, chaque habitant européen a généré 34,4 kg de déchets plastiques, dont 14,1 kg (41%) ont été recyclés, selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

De larges disparités demeurent entre les pays européens. Globalement, ce sont les États d'Europe de l'Est qui ont les meilleurs taux. Le pays qui recycle le plus est la Lituanie avec près de quatre emballages plastique sur cinq recyclés. Selon de nouvelles méthodes de calcul basées sur des critères plus stricts et harmonisés, le taux actuel de recyclage des plastiques en Europe serait aujourd'hui d'à peine 30% selon la Commission européenne.

UNE INCITATION FINANCIÈRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une contribution nationale sur les déchets

d'emballages plastique non recyclés (ménagers et non ménagers) s'applique dans l'Union européenne. Chaque kilogramme de déchets d'emballages plastique qu'un État membre n'a pas recyclé lui est taxé 80 centimes d'euros. Les revenus générés permettent de faire face aux dépenses liées au plan de relance européen pour surmonter les conséquences de la Covid-19. La France a payé 1,2 milliard d'euros à l'Union européenne en 2021. Cette contribution plastique incite les États à mieux recycler et doit permettre d'atteindre les objectifs de l'Union européenne dans ce domaine.

LA BELGIQUE, PRÉCURSEUR D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Belgique s'est engagée à atteindre 65 % des emballages plastique recyclés d'ici 2023 ; des objectifs ambitieux qui vont plus loin que ceux prévus par l'Union européenne. 51 % des emballages plastique ont déjà été recyclés en 2021. L'élargissement des consignes de tri à tous les emballages plastique dans le sac bleu a joué un rôle clé, et de nouveaux centres de tri ont été construits ou modifiés pour permettre leur recyclage. La Belgique devance également les attentes européennes en terme d'usage de matières recyclées pour les emballages de boissons en PET (polyéthylène téréphtalate) recyclable à 100% : 50 % de PET recyclé d'ici 2025 alors que pour la même année, l'Europe souhaite arriver à un taux de 30 %.



Exportations : l'UE durcit ses règles

L'Union européenne a exporté environ 1,5 million de déchets plastique en 2019. Pour faire face à la fermeture de frontières, elle cherche donc à réduire sa part d'exportations en se dotant d'une industrie performante sur son sol.

LA FERMETURE DE FRONTIÈRES EN ASIE : UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EUROPE

À ce jour, les États européens sont très dépendants des pays non-européens pour recycler leurs déchets. Actuellement, les transferts vers l'Asie représentent presque un tiers du taux de recyclage d'emballages plastiques dans l'Union européenne. Les raisons de ces exportations sont le manque de technologie de recyclage, et de ressources financières pour que ces déchets puissent être traités localement dans des conditions technico-économiques acceptables pour les marchés. Toutefois, l'importation de déchets plastique de pays tiers est interdit

depuis le 1^{er} janvier 2018 en Chine (premier importateur mondial) et en Turquie depuis le 2 juillet 2021. Les gouvernements souhaitent donc donner la priorité au recyclage de leurs propres déchets. Cette décision oblige l'industrie européenne du recyclage à repenser son organisation et à trouver de nouveaux débouchés sur son sol. En un mot, créer une nouvelle filière locale de recyclage. Cette logique de réindustrialisation est vertueuse à plus d'un titre : l'économie locale, l'emploi local et l'environnement. En attendant cette reconversion, les exportations européennes se sont aussi tournées vers des pays moins-disants mais aux capacités limitées, Vietnam et Thaïlande principalement.

UNE RÉGLEMENTATION PLUS CONTRAIGNANTE POUR LIMITER LES EXPORTATIONS DE DÉCHETS

Face à ces restrictions de plus en plus drastiques, la réglementation internationale des transferts transfrontaliers

de déchets dangereux, issus de la Convention de Bâle, intègre les déchets plastique impropres au recyclage. Depuis 2019, les pays souhaitant exporter des déchets plastique (y compris en mélange) doivent par ailleurs obtenir l'accord formel du pays concerné et respecter ses conditions. Pour mettre en œuvre la Convention de Bâle, l'Union européenne a adopté un règlement strict. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pays européens ne peuvent plus envoyer les déchets plastique dangereux ou difficiles à recycler dans les pays extérieurs à l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (l'OCDE qui rassemble essentiellement des pays développés). Des marges de contrôles plus strictes ont été décidées. Cette évolution de réglementation incite les acteurs économiques à réduire leur production de plastique et à responsabiliser les États européens sur la gestions de leurs déchets.

L'ALLEMAGNE, PLAQUE TOURNANTE DU RECYCLAGE

Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, l'Allemagne est devenue une véritable plaque tournante pour le recyclage de matériaux provenant de toute l'Europe. Depuis 1991, une loi oblige les collectivités à recycler 36 % des déchets plastique. Grâce à la modernisation des centres de tri et de recyclage, ce taux a progressivement atteint les 50%. Une nouvelle législation ambitieuse, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a fait passer les objectifs à 63 % d'ici 2022.

L'Allemagne a donc renforcé ses capacités de traitement et de recyclage. Dans son usine de Rostock, au nord de l'Allemagne, un milliard de bouteilles plastique en PET est recyclée chaque année pour un nouvel usage alimentaire. À Bernburg, les matériaux traités sur les deux sites Multiport et Multipet, proviennent de toute l'Europe. Ils recyclent respectivement 38 500 tonnes d'emballages en plastique opaque et 40 000 tonnes de bouteilles plastique par an.

Quant à la France, des investissements étrangers vont lui permettre de rattraper son retard en matière de retraitement des plastiques. Elle devrait accueillir en 2025 la plus grande usine mondiale de recyclage chimique en Seine-et-Marne. Elle sera alimentée de 160 000 tonnes de déchets polyesters issus d'emballages ménagers et de déchets textiles, difficilement recyclables. Cet investissement américain de près de 850 millions d'euros devrait permettre de créer 350 emplois directs en France.

Enfin, la période liée à la COVID et les conséquences de la guerre en Ukraine, vont avoir de fait des conséquences sur la valorisation de certaines matières, et donc accélérer les investissements de réindustrialisation sur le territoire.

POLLUTION PLASTIQUE : LES DÉPUTÉS ANGEVINS TRÈS MOBILISÉS

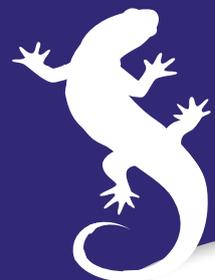
Le député Philippe Bolo de la 7^{ème} circonscription de Maine-et-Loire et la sénatrice du Lot Angèle Prévaille, très mobilisés sur le sujet, ont rendu, le 10 décembre 2020, un rapport parlementaire « Pollutions plastiques, une bombe à retardement ? » avec des inquiétudes et des préconisations, notamment sur les exportations européennes des plastiques vers l'Asie du Sud-Est où « des gens traitent des déchets dangereux sans aucune précaution et sans l'outil industriel ».

En mars 2021, la députée européenne angevine, Catherine Chabaud, a fait adopter par le Parlement européen un rapport pour réduire les déchets plastique en mer. Un phénomène de pollution qui touche autant les océans que les pêcheurs et les consommateurs en bout de chaîne. La lutte contre les déchets marins doit impliquer une vision en amont qui englobe le cycle de vie complet des produits dans une logique d'économie circulaire.



EN SAVOIR PLUS

Rapport de Philippe Bolo et Angèle Prévaille, «Pollution plastique : une bombe à retardement ?» : www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-217-notice.html
Rapport de Catherine Chabaud, «Les effets des déchets marins sur la pêche».



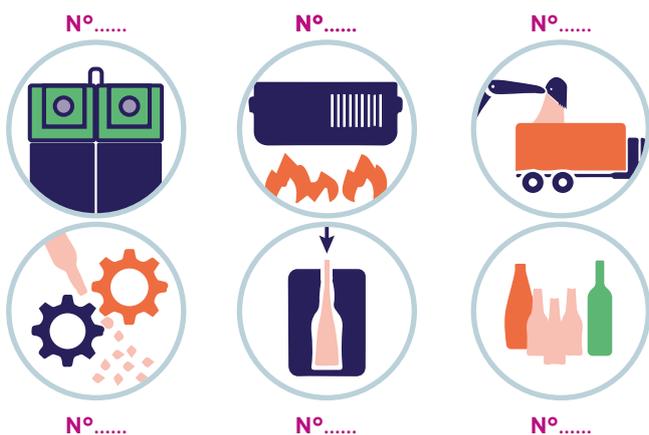
Qui trie bien recycle malin !

Recycler, c'est transformer des objets que l'on jette à la poubelle pour en créer de nouveaux. Les déchets se transforment alors en ressources précieuses : plus besoin d'utiliser de nouvelles matières premières pour fabriquer d'autres objets ! Il est donc essentiel de trier ses déchets, et de ne mettre dans son bac, sac ou colonne jaune, que les déchets qui se recyclent. Emballages plastiques ou métalliques, papiers, cartons : découvre les aventures de tes déchets recyclables, et deviens chez toi un ambassadeur du bon tri !

Jeu 1

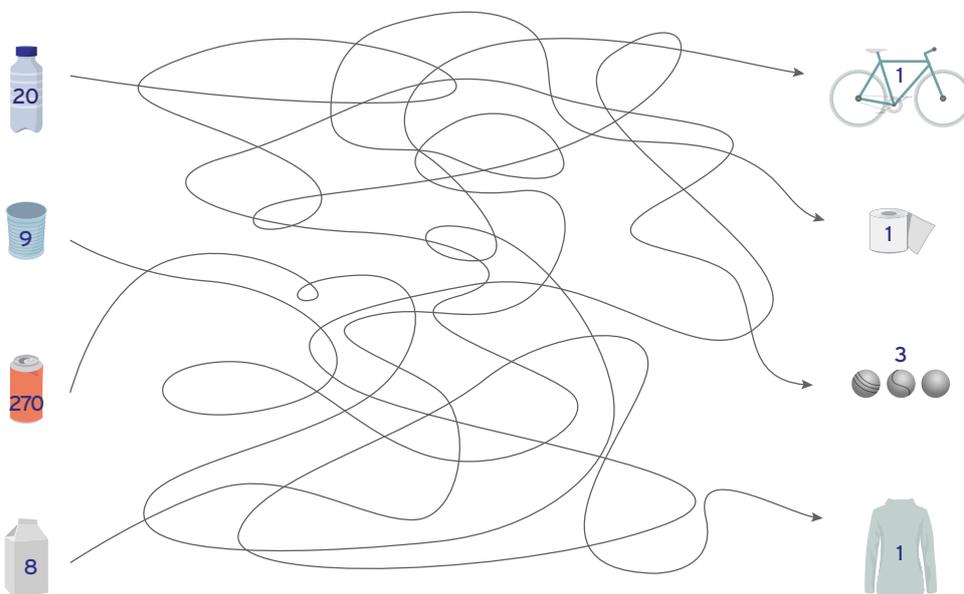
Neufs ou recyclés, d'où viennent les objets ?

Le verre est un exemple de matériau qui peut se recycler à l'infini, mais connais-tu son cycle de transformation ?
Remplace le numéro de l'étape en face de l'image correspondante pour illustrer l'histoire du verre recyclé :



Jeu 2

Que deviennent les déchets recyclables que l'on trie ?



Suis le labyrinthe pour chaque déchet que tu as mis dans ton bac, sac ou colonne jaune, et découvre en quoi ils vont être recyclés.



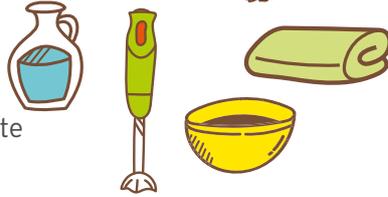
Expérience : recycle du papier et du carton en fabriquant du papier ensemené

(à réaliser en présence d'un adulte)

Tu l'as compris, le recyclage est l'art de réutiliser la matière en la transformant. Tu vas découvrir ici une expérience de recyclage à partir de papiers et de cartons usagés, pour fabriquer des cartes en papier recyclé. Le petit plus : l'ajout de graines à ta création permettra de la mettre en terre une fois utilisée. Ton papier recyclé se dégradera dans la terre en laissant la place à des nouvelles plantes !

Pour ton expérience, tu as besoin de :

- Du papier et du carton fin (feuilles usagées, prospectus, boîtes d'œufs...)
- De l'eau chaude
- Un mixeur
- Un saladier
- Une serviette de toilette



- Un plateau
- Un torchon
- Une cuillère à soupe
- Des graines de fleurs, plantes aromatiques au choix, de petite taille
- Une paire de ciseaux



Les étapes :

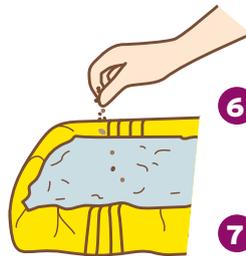


- 1 Déchire les papiers et cartons en tous petits morceaux dans le saladier.
- 2 Recouvre les morceaux d'eau chaude et attend 30 minutes.
- 3 Avec l'aide d'un adulte, réduis le mélange en bouillie épaisse avec le mixeur. Tu as créé de la pâte à papier.

- 4 Place sur un plateau une serviette de toilette pliée en plusieurs couches, et dépose un torchon par-dessus.



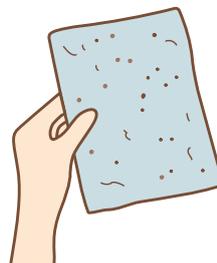
- 5 Étale avec la cuillère la pâte à papier sur le torchon, sur une épaisseur d'environ deux millimètres. Avec le dos de la cuillère, appuie sur la pâte pour retirer l'eau au maximum.



- 6 Saupoudre la surface avec les graines. Lisse délicatement avec le dos de la cuillère.
- 7 Laisse sécher le papier durant plusieurs jours dans un endroit bien aéré, en changeant la serviette si elle est trop humide.

- 8 Quand la feuille de papier est sèche, décolle-la délicatement du torchon. Tu peux découper des formes dans ta feuille de papier recyclée, et écrire un message au feutre à l'eau, pour l'offrir ou l'envoyer à la personne de ton choix.

- 9 Après l'avoir utilisée, la personne pourra la placer dans la terre, en pot ou dans le sol et maintenir la terre humide jusqu'à la germination. Ton papier recyclé donnera alors naissance à de nouvelles plantes !



Que se passe-t-il ?

Tu as fabriqué du papier recyclé !

Le papier et le carton sont des matières fabriquées à partir de fibres de bois. Quand tu les as déchirés, les fibres sont devenues "libres". L'eau a permis de les ramollir et le mixage de les mélanger.

En séchant, les fibres ont durci, entrelacées les unes dans les autres, en formant une nouvelle feuille de papier.

Pour cette expérience, ton papier recyclé est légèrement coloré, et assez épais. Dans les usines de recyclage, des étapes supplémentaires permettent de retirer l'encre et les produits indésirables du papier, et de compresser les nouvelles feuilles dans des machines pour atteindre une épaisseur très fine.

Pour aller plus loin

Une vidéo de l'émission C'est pas sorcier : PAPIER : il n'a pas toujours la fibre écologique
<https://www.youtube.com/watch?v=4ZW4tX4qSHg>



Christian Ruault,
Vice-Président de l'Agglomération
Saumur Val de Loire,
en charge de la gestion et de
la valorisation des déchets

ÉDITO

Le recyclage et la valorisation des déchets ne cessent de se transformer pour devenir une industrie productrice d'énergie et des matières premières de demain. Mais avant que chaque type de déchet soit recyclé, le tri des déchets à la source demeure une étape importante pour les orienter, en qualité et en quantité, vers une filière de retraitement appropriée.

Pour cela, Kyrielle, le Service déchets ménagers de l'Agglomération Saumur Val de Loire, vous accompagne dans vos gestes de tri et met à votre disposition les ressources nécessaires.

Dans l'objectif de limiter l'impact environnemental des transports des déchets, nos services s'efforcent de toujours trouver des sites de traitements locaux en Maine-et-Loire et des repreneurs nationaux.

Pour optimiser le recyclage des déchets et avancer avec bon sens, poursuivons nos gestes de tri !

LE TRI : UNE KYRIELLE DE SOLUTIONS

Bien trier

Veiller à la qualité du tri, c'est s'assurer d'une meilleure valorisation. Dans le bac jaune, il ne faut pas mettre d'ordures ménagères ou d'autres types de déchets normalement destinés à la déchèterie. En effet, ces refus de tri sont d'abord triés, puis renvoyés en usine de valorisation énergétique. Ces déchets subissent donc plusieurs transports et traitements superflus, engendrant des coûts et un impact environnemental plus élevé. Sans oublier les désagréments (odeurs, tapis de tri souillés par des liquides...) et les risques sanitaires pour les agents du centre de tri. Dans le palmarès des refus de tri : sacs d'ordures ménagères, couches d'enfant, goudron, batteries, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux...

Pour un meilleur tri, le verre et le papier ne doivent pas être mis dans les bacs jaunes. Ils doivent être déposés à part, en point d'apport volontaire ou en déchèterie dans leur caisson réservé. Le papier peut être recyclé jusqu'à 7 fois, d'où l'importance de le trier à part. Son recyclage nécessite en moyenne trois fois moins d'eau et d'énergie que pour sa fabrication. Le verre, quand à lui, est recyclable à l'infini.



À votre service, plus de 900 colonnes d'apport volontaire sont installées sur le territoire. Pour le verre ou le papier notamment, elles évitent un déplacement à la déchèterie.

Tout trier en déchèterie

Hormis les classiques déchets verts, mobilier, gravats, métaux, petits et gros appareils électroménagers... vous pouvez déposer en déchèterie : textiles, piles et batteries, objets ou appareils destinés au réemploi, rembourrages (couettes, oreillers...), briques plâtrières, bouchons en liège ou en plastique, fournitures scolaires, huiles de cuisson, huiles de voitures, déchets chimiques, huiles de vidange, filtres de véhicules, capsules Nespresso, pneus, gros cartons bruns et cartouches d'encre. 8 déchèteries sont à votre service.

Si le « mieux trier » est un enjeu pour l'avenir, le « moins jeter » a tout autant d'importance. Kyrielle vous accompagne avec sa démarche Zéro Déchet, le compostage, le broyage de branches, les Ateliers de la Co-réparation du Saumurois... Retrouvez les consignes de tri en saumurois et conseils sur www.saumur-aggloproprete.fr ou sur l'appli Kyrielle.



Votre nouvelle appli
100% dédiée à la
gestion quotidienne
de vos déchets !



DISPONIBLE SUR
Google Play



Télécharger dans
l'App Store



Kyrielle

201 bd Jean Moulin - 49400 Saumur
02 41 50 44 67 - accueil@agglopropre49.fr
www.saumur-aggloproprete.fr



Philippe Chalopin,
Président de la
Communauté de
Communes
Baugeois-Vallée,
Vice Président du Conseil
Départemental,
Maire de Baugé en Anjou

ÉDITO

Le 31 mars dernier, j'ai eu le plaisir de visiter Les serres de la Salamandre à Lasse, commune déléguée de Noyant-Villages. Merci à Messieurs Gaborit, Briand et Dreux pour leur accueil. Nous pouvons être fiers de cette réalisation et saluer l'engagement des porteurs de projets et leur abnégation.

La première satisfaction vient du fait que cette réalisation est très vertueuse sur le plan environnemental. La récupération de la chaleur perdue de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) permet de produire de l'électricité à un prix très raisonnable afin de chauffer l'ensemble des serres. Nous réduisons ainsi les gaz à effet de serre tout en réutilisant la chaleur fatale.

La production de tomates dite de substrat se fait sur des gouttières suspendues qui permettent de récupérer l'eau, que le plant de tomates ne consomme pas, et ainsi de la recycler dans le système d'arrosage. À terme avec le bassin de récupération d'eau (3 ha) mis à disposition par la Communauté de Communes, les serres pourront être autonomes en eau de pluie. Les plants sont pollinisés grâce aux bourdons qui butinent le long des allées.

La seconde satisfaction est d'ordre économique et sociale. Sorties de terre à l'été 2021 pour un début de fonctionnement fin octobre, les serres sont aujourd'hui en activité. Près de 60 emplois occupés par du personnel local ont déjà été créés sur le territoire.

Consciente du potentiel économique, la Communauté de Communes a immédiatement accepté de s'engager aux côtés des exploitants pour faciliter le recrutement de main-d'œuvre. Un partenariat a été mis en place avec l'ANEFA pour procéder aux premiers recrutements. Succès avéré avec plus de 250 candidatures, dont 180 issues du Noyantais et du Baugeois !

Travailler et postuler dans les serres de la Salamandre, c'est aussi se préoccuper de l'écologie, et participer à un projet environnemental tout en travaillant dans un environnement de qualité !

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes depuis 2016, porté à bout de bras par les élus, les agents et nos différents partenaires et acteurs locaux comme le SIVERT, le Siéml, les méthaniseurs de Baugeois-Vallée, les associations environnementales... Cette réussite n'a été possible que par un investissement en temps, en énergie, en démarches très importantes. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru quand on sait qu'aujourd'hui ce sont environ 100 000 pieds qui produisent des centaines de tonnes de tomates vendues sous la marque « Le Potager de Jade ».

Les serres de la Salamandre recrutent régulièrement : n'hésitez surtout pas à vous faire connaître et à postuler auprès du service administratif : 02 44 08 80 73.

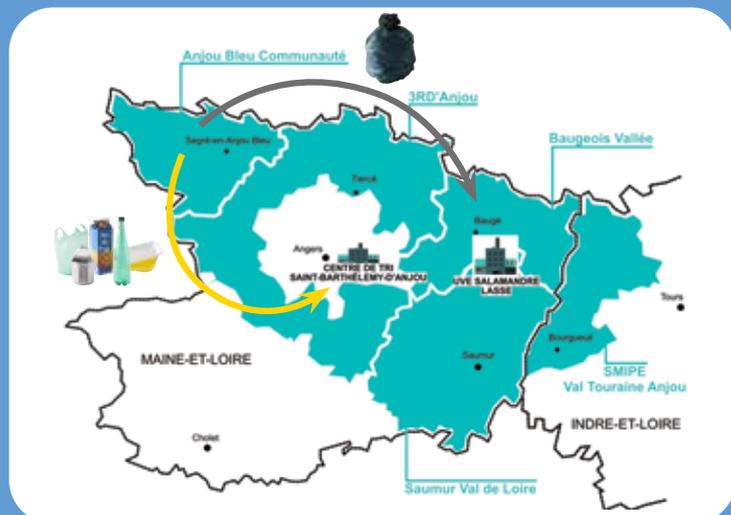


Vous recevez aujourd'hui votre premier magazine Salamandre. Ce magazine est réalisé par le Syndicat Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou (SIVERT). Depuis le 1^{er} janvier 2022, suite à une réorganisation territoriale, Anjou Bleu

Communauté a repris la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire, entraînant la dissolution du SISTO et du SYCTOM du Loire Béconnais et l'adhésion de la Communauté de Communes au SIVERT.

QUI FAIT QUOI ?

 <p>ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ</p> <p>VOTRE SERVICE DE PROXIMITÉ</p>	
<p>Collecte des ordures ménagères, du verre, des emballages recyclables et du papier</p> 	<p>Tri de nos emballages recyclables selon leurs différentes matières au centre de tri de Saint-Barthélemy-d'Anjou (49)</p> 
<p>Gestion des 5 déchèteries présentes sur le territoire pour les déchets encombrants et toxiques</p> 	<p>Valorisation énergétique de nos ordures ménagères à l'Usine de Valorisation Énergétique de Lasse (49)</p> 



Ces deux outils publics (Unité de Valorisation Énergétique de Lasse et centre de tri de Saint-Barthélemy-d'Anjou) permettent de garantir des capacités suffisantes de traitement des déchets, tout en maîtrisant les coûts pour les années à venir.

Des visites de ces deux sites sont possibles : renseignements auprès du service Gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté.

Anjou Bleu Communauté - Service Gestion des Déchets
02 41 92 52 72 - dechets@anjoubleucommunaute.fr
Accueil des usagers : 4 Rue de la Roirie
(parking du Groupe Milon - Porte A - 1^{er} étage)
49500 Segré-en-Anjou Bleu



SMIFE Val Touraine Anjou

Votre service de collecte

Donnez un second souffle à vos déchets

Plutôt que de jeter, pensez deuxième vie ! Le SMIFE propose deux solutions pour vos matériaux et objets réutilisables.

LA MATÉRIAUTHÈQUE

Vous avez effectué des travaux chez vous et il vous reste un pot de peinture, une ancienne fenêtre ou des carreaux de carrelage, dont vous n'aurez plus l'utilité ?

Le SMIFE vous propose de les déposer à la matériauthèque de Benais. Le principe : donner, prendre, recycler. Les matériaux qui ne vous servent plus peuvent intéresser une autre personne.

Et si vous aussi, vous souhaitez déambuler dans les alvéoles pour dénicher la perle rare qui vous permettra d'embellir votre maison, n'hésitez pas à venir y faire un tour pour chiner selon vos besoins. Elle est accessible sur le site de la déchèterie de Benais du lundi au samedi, de 6h30 à 12h00.

LE RÉEMPLOI

Sur les déchèteries de Bourgueil et Benais, un caisson maritime bleu est à votre disposition pour déposer les objets dont vous n'avez plus besoin. Une alternative aux différentes bennes de tri de votre déchèterie.

Jouets pour enfants, puériculture, vaisselle, livres, jeux de société, électro-ménager, mobilier ... Tout ce qui est en bon état et réutilisable peut être déposé dans ce caisson. Tous ces objets seront ensuite récupérés par l'association ASPIRE de Saumur, qui leur donnera une seconde vie et les revendra à petit prix.

L'économie circulaire est en marche. Ne jetez plus, recyclez vos objets !

Une question sur le tri ? N'hésitez pas à consulter notre site internet www.smife-vta.net ou à envoyer un mail à contact@smife-vta.net.

Cet été, pas de vacances pour les déchets !

Bien souvent les vacances sont synonymes de voyages, tourisme, sorties ou balades en pleine nature. Et puis vient l'heure du repas pris sur place, du pique-nique ou du goûter par exemple. Et fréquemment à la fin, des déchets s'accumulent et les bonnes habitudes de tri sont vite oubliées.

En période estivale, les volumes de déchets augmentent significativement, environ 9% d'emballages en plus, sur le territoire du SMIFE en 2021.

La plupart du temps, des poubelles multi-tri sont à votre disposition dans les lieux publics, à l'entrée des sites touristiques ou sur les parkings. Elles permettent de trier les déchets même en dehors de votre domicile.

Nouveaux horaires de déchèteries

Réseau des déchèteries
Accessible aux véhicules munis d'une vignette

NOUVEAUX HORAIRES
en vigueur au 15 avril 2022

	Benais	Bourgueil	Coteaux sur Loire (St Patrice)	St Laurent de Lin	Savigné sur Lathan
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	6h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	2 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois

Déchèteries gérées par le personnel du SMIFE Val Touraine Anjou

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés

www.smife-vta.net



Sur votre lieu de villégiature, il est possible de télécharger l'application guide de tri de CITÉO, qui vous indiquera, selon votre localisation, quelle poubelle utiliser ainsi que les consignes de tri locales ou les lieux de dépose ! Le SMIFE vous souhaite un bel été !



David LAGLEYZE,
Président des 3RD'Anjou

ÉDITO

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence « collecte et traitement des déchets » est confiée à un nouveau syndicat, les 3RD'Anjou, « Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou ». La compétence traitement est déléguée au SIVERT de l'Anjou (sauf pour l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Louroux-Béconnais). Notre priorité est inchangée, vous apporter le meilleur service au meilleur coût, et agir de manière responsable et durable. Notre ADN est clairement identifié et mis en avant dans notre nom : encourager les comportements des consommateurs visant à réduire nos déchets, favoriser le réemploi et recycler tout ce qui peut l'être. Le territoire nouvellement constitué s'appuie sur la redevance incitative, présente depuis de nombreuses années pour la majorité d'entre vous, et plus récemment sur la communauté de communes « Loire Layon Aubance » (CCLLA). Cette redevance a déjà permis de diminuer de 25% le tonnage OM (Ordures Ménagères) et de 17% le tonnage des CS (Collecte Sélective des Emballages) depuis le 1^{er} janvier 2022, date de sa généralisation sur le secteur. Les 3RD'Anjou sont d'ores et déjà opérationnels, à votre service par le biais des espaces de proximité que vous connaissez déjà à Beaulieu-sur-Layon, au Louroux-Béconnais et à Tiercé. Je tiens à remercier particulièrement notre personnel qui a été très investi pour permettre d'assurer au mieux la naissance et le fonctionnement de ce nouveau syndicat !

LE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU

Les 3RD'Anjou disposent d'un réseau de **11 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire, 121 000 habitants sur 52 communes.**

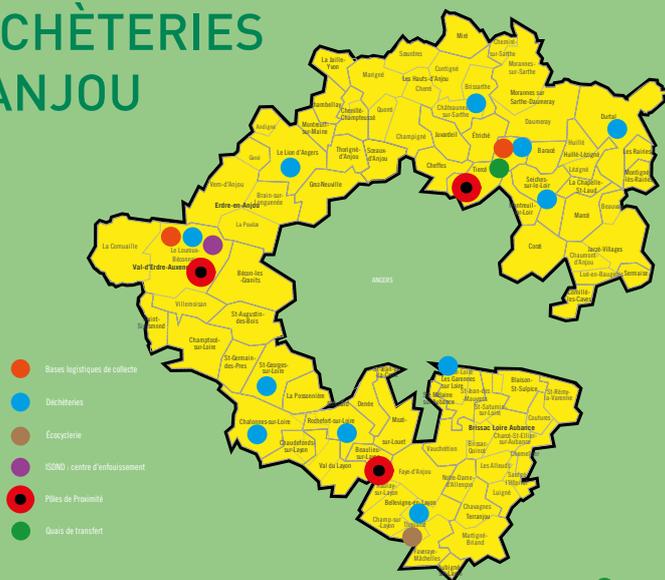
Pour y accéder, vous devez être en possession d'une **carte service déchets** que vous pouvez vous procurer gratuitement (pour la 1^{ère} dotation) en tant qu'habitant du territoire, en remplissant un formulaire sur le site internet www.3rdanjou.fr, votre carte déchèterie de votre ancien syndicat étant toujours utilisable. Via le paiement de la redevance déchets, chaque foyer bénéficie de **18 entrées en déchèterie** par année civile. Au-delà : facturation de 5€ par entrée via la redevance. Vous pouvez retrouver la localisation et les horaires des déchèteries sur le site internet www.3rdanjou.fr.

Avec près de **30 filières déjà existantes** au sein des déchèteries, les équipes travaillent sur le développement de nouvelles filières dont **le plâtre, le polystyrène, les menuiseries** qui devraient voir le jour prochainement.

Le **tri de vos apports dans les bennes adaptées** permet d'une part de recycler ou de traiter les déchets dans les bonnes filières, **et ainsi préserver les ressources**, mais également de diminuer les dépenses : **un déchet déposé dans la bonne filière coûtera moins cher** que mélangé dans le tout-venant. Les agents d'accueil des déchèteries sont présents pour vous conseiller au mieux dans ces objectifs, merci de respecter leurs consignes.

ATTENTION EN CAS D'ALERTE CANICULE :

Les horaires d'ouverture des déchèteries peuvent changer dès le lendemain du déclenchement du niveau 3 «Alerte canicule» (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>). Suivez les modifications horaires sur le site internet du syndicat. Le retour aux horaires habituels interviendra le jour suivant l'annonce de la levée de l'alerte.



Chiffres clés 2021 :

- 280 000 passages/an
- 41 000 tonnes/an collectées

ÉCOMOBILIER LEUR OFFRE UNE DEUXIÈME VIE ...



Les couettes, les oreillers, les sacs de couchage, les surmatelas et les coussins bénéficient d'une seconde vie sur le territoire des 3RD'Anjou avec Écomobilier. Les matériaux qui les composent (textiles, mousse, fibres) présentent un excellent potentiel de recyclage. Pour valoriser ces déchets, apportez-les en déchèterie. Une fois collectés, ils seront recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

3RD'Anjou

103 rue Charles Darwin - 49 125 Tiercé
contact@3rdanjou.fr
www.3rdanjou.fr